

Conseil de l'UFR Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines du 02 juin 2022

Relevé de conclusions n°09

Le conseil d'UFR, en sa séance du 02 juin 2022,

◇ Membres en exercice : 40

◇ Quorum : 20 membres présents ou représentés

DECIDE :

N° Délibération	Objet de la Délibération	Membres	Votes	Remarques
2022/06/02	<p>Motion pour transmission à la Présidence d'AMU : Le Conseil d'UFR ALLSH réuni le 02 juin 2022 a longuement débattu du cadrage de l'établissement concernant la certification en langue anglaise et le choix de confier à une société extérieure/privée cette certification. Il s'inquiète du fait que la délivrance des diplômes sera désormais conditionnée par la passation d'une certification extérieure, dépossédant ainsi l'université de sa prérogative à délivrer des diplômes. Le Conseil d'UFR demande aux différentes instances et à la direction d'AMU de revenir sur ce cadrage en le soumettant à une réflexion plus large, en lien avec les expertises des collègues du domaine. Il invite par ailleurs les équipes, dans les différentes composantes, à se saisir de cette question afin de proposer de manière constructive une politique de certification en langues (anglaise, et pas seulement) plus conforme à l'éthique des missions de service public et au statut de l'université.</p>	Présents et représentés : 29	Unanimité	

Fait à Aix-en-Provence, le 09 juin 2022,

Lionel DANY



Doyen de l'UFR ALLSH